



B E T W E E N:

DARCY ANNE ANDERSON

APPELLANT

- and -

HER MAJESTY THE QUEEN

RESPONDENT

Motion heard by:
The Honourable Justice French

Date of hearing:
April 6, 2017

Date of decision:
April 6, 2017

Counsel at hearing:

For the appellant:
Richard L. Cove

For the respondent:
Kathryn Gregory

DECISION

[1] Darcy Anne Anderson applies to be released from custody pending the disposition of her appeal against conviction and sentence. Counsel for the Attorney General agrees to the release.

[2] I am satisfied that Darcy Anne Anderson should be released pending the hearing of her appeal.

[3] I therefore order her release on condition she signs an undertaking to comply with the following conditions:

E N T R E :

DARCY ANNE ANDERSON

APPELANTE

-et-

SA MAJESTÉ LA REINE

INTIMÉE

Motion entendue par :
l'honorable juge French

Date de l'audience :
le 6 avril 2017

Date de la décision :
le 6 avril 2017

Avocats à l'audience :

Pour l'appelante :
Richard L. Cove

Pour l'intimée :
Kathryn Gregory

DÉCISION

[1] Darcy Anne Anderson demande à être mise en liberté jusqu'à ce que soit tranché l'appel qu'elle a interjeté d'une déclaration de culpabilité et de la peine infligée. Le substitut du procureur général ne s'oppose pas à la mise en liberté.

[2] Je suis d'avis que Darcy Anne Anderson devrait être mise en liberté jusqu'à ce que son appel ait été entendu.

[3] En conséquence, j'ordonne sa mise en liberté sous réserve de la signature par celle-ci de l'engagement de se conformer aux conditions suivantes :

- 1) Keep the peace and be of good behaviour;
 - 2) Remain in the Province of New Brunswick;
 - 3) Notify the Royal Canadian Mounted Police, West District 4, 4 Doyle Drive, Oromocto, New Brunswick, of any change in name, employment or occupation 24 hours in advance of any such change;
 - 4) Report to the Royal Canadian Mounted Police, RSC12, 410 Connell Road, Woodstock, New Brunswick, each consecutive Friday between 9:00 a.m. and 4:00 p.m., beginning April 7, 2017;
 - 5) Abstain completely from the consumption of alcohol and other intoxicating substances and/or the consumption/possession of drugs except in accordance with a medical prescription;
 - 6) Have no contact, directly or indirectly, or by any means whatsoever with Ryan John Loeman and Zachary Aaron Jones, and refrain from going to or being on the residential premises at 926 Route 655 Highway, Waasis, New Brunswick;
 - 7) Reside at 28 Mahsus St., Woodstock First Nation, New Brunswick. Be confined to your residence at all times other than to attend for employment, medical or dental appointments, religious services, to meet with legal counsel, to present yourself to the Royal Canadian Mounted Police and to attend to child care or child related activities or any other activity as approved in advance by Probation Services; additionally 4 hours per week total is permitted for you to attend to other personal matters (all above-listed attendances shall include travel directly to
- 1) Ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite;
 - 2) Demeurer dans la province du Nouveau-Brunswick;
 - 3) Prévenir la Gendarmerie royale du Canada, district de l'Ouest 4, au 4, boulevard Doyle, à Oromocto, Nouveau-Brunswick, 24 heures à l'avance de tout changement de nom ou de tout changement d'emploi ou d'occupation;
 - 4) Se présenter à la Gendarmerie royale du Canada, CSR12, au 410, rue Connell, à Woodstock, Nouveau-Brunswick, chaque vendredi entre 9 h et 16 h à compter du 7 avril 2017;
 - 5) S'abstenir complètement de consommer de l'alcool et d'autres substances intoxicantes et de consommer ou d'être en possession de drogues sauf en conformité avec une ordonnance médicale;
 - 6) Ne pas avoir de contact direct ou indirect ou de quelque façon que ce soit avec Ryan John Loeman et Zachary Aaron Jones et s'abstenir d'aller ou de se trouver à la résidence située au 926, route 655, à Waasis, Nouveau-Brunswick;
 - 7) Résider au 28, rue Mahsus, Première nation de Woodstock, Nouveau-Brunswick. Être confinée à votre résidence en tout temps sauf pour vous rendre à un emploi, à des rendez-vous médicaux ou chez le dentiste, à des services religieux, pour rencontrer un avocat, pour vous présenter à la Gendarmerie royale du Canada et pour vous rendre à un service de garde d'enfants, à des activités liées aux enfants ou à toute autre activité préapprouvée par les Services de probation; de plus, 4 heures par semaine vous sont allouées pour des activités personnelles (toutes les activités

the permitted activity and direct return to your residence);

- 8) Present myself at the door of my residence at all times and allow police entry to ensure compliance with this Order and;
- 9) Appear at the New Brunswick Court of Appeal on June 13, 2017, at 10:00 a.m. or as otherwise required by the Court.

énoncées ci-dessus comprennent le temps de se rendre directement à l'activité et de revenir directement à votre résidence);

- 8) Me présenter à la porte de ma résidence en tout temps et permettre à la police d'entrer pour assurer le respect de la présente ordonnance;
- 9) Comparître à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick le 13 juin 2017 à 10 h ou à tout autre moment selon les exigences de la Cour.